

**FICHE ACTION 8**  
**ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL**

**1. Définition de l'accompagnement**

L'objectif de l'accompagnement professionnel est clairement l'accès à la formation certifiante et qualifiante et le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa. Il s'agit d'encourager ces derniers pour leur permettre de retrouver une activité professionnelle essentiellement avec un contrat de droit commun (CDI, CDD et intérim de plus de 6 mois) en mobilisant si besoin les PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel), les contrats aidés ; d'accroître leurs compétences professionnelles, etc.

Ces actions relèvent pour une part de l'accompagnement individuel et d'autre part d'opérations collectives et intensives de mobilisation, voire les deux approches combinées.

**2. Le profil du public visé**

Bénéficiaires du rSa « soumis à droits et devoirs » dont le projet d'insertion est l'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante, mais qui nécessitent un temps court d'accompagnement renforcé pour en favoriser et conforter l'accès.

**3. Les objectifs de l'accompagnement**

Dynamiser le parcours d'insertion du bénéficiaire du rSa pour lui permettre l'accès ou le retour vers une activité professionnelle réaliste et réalisable dans le secteur marchand ou non marchand.

**4. Les modalités de l'accompagnement (fréquences et intensité)**

Le Contrat d'Engagements Réciproques (CER) est conclu pour une durée de 6 mois renouvelable.

La fréquence des entretiens est a minima bimensuelle.

Le référent concentre les moyens d'actions sur les 3 premiers mois pour les nouveaux entrants dans le dispositif (accompagnement intensif et renforcé, temps individuels et collectifs et contacts quasi quotidiens) et/ou pour les personnes en parcours d'insertion depuis plus de 2 ans et dont les freins à l'emploi ont été levés.

**5. La durée de l'accompagnement**

L'accompagnement est limité à 6 mois, renouvelable 1 fois si la consolidation du parcours est nécessaire, qu'il s'agisse d'une formation ou d'un accès direct à l'emploi et jusqu'à 18 mois, à titre exceptionnel, après validation par les services dédiés de la CeA.

## 6. Les principales missions du référent

Les missions du référent sont détaillées au 5.2.1 de l'appel à projet  
Plus spécifiquement, le référent professionnel doit :

- Consolider l'employabilité de la personne à travers plusieurs phases :

Phases	Contenu
La confirmation du projet professionnel	- Métier connu, testé, - Projet validé (bénévolat, PMSMP...) - Compétences-ressources transférables - Programme de formation éventuelle structuré
La mobilité (pouvoir bouger – savoir bouger)	- Déplacements dans le périmètre défini de recherche d'emploi
Le savoir-être	- Présentation, hygiène, tenue vestimentaire - Ponctualité, assiduité - Comportement, communication, expression, maîtrise de soi - Motivation, persévérance
L'organisation personnelle préalable à la prise de poste	- Aides financières mobilisables - Modes de garde - Déplacements, repas - Achat de vêtements adaptés
Les techniques de recherche d'emploi	- Inscription obligatoire à Pôle emploi - CV à jour et adapté qui devra être intégré rapidement et systématiquement dans Job connexion - Lettre de motivation adaptée - Préparation à l'entretien et aux tests d'embauche - Participation à des informations collectives
Suivi dans l'emploi	- Soutien au bénéficiaire pour favoriser le maintien dans l'emploi et/ou la réussite en formation

- Développer le lien avec les entreprises

L'opérateur met en œuvre le lien avec les employeurs (secteurs marchand et non marchand) pour parvenir aux objectifs de placement, notamment sur la base des éléments suivants :

Phases	Contenu
Constitution du réseau d'entreprises et d'un vivier de candidats	- Prospection et identification des employeurs potentiels - Aide à la définition des profils de poste - Repérage et préparation au placement des bénéficiaires
Organisation de la prospection	- Mutualisation avec d'autres partenaires - Veille
Outils à mobiliser	- Rencontre avec les employeurs - Contrats aidés - Immersion en entreprise (PMSMP) - Dispositifs de Pôle Emploi et de la Région Grand Est - Diffusion des informations, offres d'emploi, de formation - Visites d'entreprises, Job dating, Salons de l'emploi et formation,...
Accompagnement dans l'emploi ou la formation	- Suivi pendant tout le parcours formatif en lien avec l'organisme de formation et les six premiers mois de la prise de poste afin de prévenir toute rupture

- Enfin, il est attendu du référent professionnel l'établissement dans la durée d'une relation de proximité avec les Développeurs Emploi de la CeA pour le Bas-Rhin et les Conseillers Relais Entreprises des structures partenaires pour le Haut-Rhin.

## **7. La taille des portefeuilles d'accompagnement**

Le portefeuille du référent est constitué de 60 bénéficiaires du rSa en file active, pour 1 équivalent temps plein.

## **8. Résultats attendus**

En référence au point 5.2.7 relatif au suivi des objectifs et des résultats – définition des sorties positives, sont attendus les résultats suivants :

- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 50 %
- Taux de sortie du dispositif liée à l'emploi : 40 %

Par ailleurs, la montée en compétences du bénéficiaire du rSa est à valoriser avec des données objectives. La structure propose des indicateurs permettant de mesurer la progression de la personne dans son parcours d'insertion.

Enfin, il est attendu que le CV de 100% des personnes accompagnées et prêtes à l'emploi soit déposé dans Job Connexion.